

PARTICIPATION AUX COURSES REGIONALES UFOLEP

QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS

La participation aux courses UFOLEP des pilotes mineurs se fait sous la responsabilité des parents qui signent les demandes d'engagement. Pour les débutants, il est conseillé de tenir compte de l'avis donné par les responsables du club qui connaissent souvent le niveau de difficulté de la course demandée.

En signant une demande d'engagement, vous vous engagez à lire, à respecter et à faire respecter le règlement régional diffusé sur mcs.fr (vous pouvez le télécharger ou obtenir une copie en vous adressant au club). Vous êtes aussi responsable du comportement des personnes qui vous accompagnent (voir règlement).

Lorsque vous circulez en moto dans le parc pilotes, faites-le à **vitesse réduite**...sans oublier votre casque (voir règlement).

En cas d'accident, conformez-vous aux instructions données par les services de secours présents sur place.

Lorsqu'il y a évacuation du blessé par une ambulance privée engagée par l'organisateur, vous devrez fournir un chèque de 200€ contre remise d'une facture qui vous permettra d'obtenir votre remboursement auprès de l'APAC qui assure la manifestation (voir règlement).

Toute initiative de votre part: évacuation du blessé par un autre moyen, modification du lieu d'hospitalisation...nécessite une demande préalable auprès de l'APAC, si vous voulez obtenir la prise en charge des frais engagés.

La déclaration d'accident est établie par le club d'origine du pilote. Il faut donc prendre contact rapidement avec celui-ci en fournissant les renseignements nécessaires: lieu / date / heure/ circonstances/ mutuelle... et fournir un premier certificat médical de constatation des blessures (voir le document sur le site, rubrique UFOLEP INFOS / APAC ou TELECHARGEMENT).

En fin de course, n'oubliez pas de rendre votre transpondeur et de récupérer votre licence. Certaines sociétés de chronométrage demande un chèque de caution de 150€ (ce n'est pas le cas pour YAKA Events), alors soyez vigilant à ce sujet!

En cas de blessure qui vous oblige à annuler la ou les courses suivantes, n'oubliez pas de prévenir le ou les clubs organisateurs. Envoyez un certificat médical si vous voulez obtenir le remboursement des frais d'engagement.

Dans l'enceinte du parc pilotes, ne laissez pas votre matériel sans surveillance. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

Pour plus de détails, je vous invite à relire le règlement régional...

J.Claude BODEVIN, Président du MCCS